

mettre la sourdine, je serai bref. Tout le régime est fondé sur un taux d'intérêt de 4 p. 100 de la part du gouvernement du Canada.

L'hon. M. Drury: Cette déclaration n'est pas fondée. Ce n'est qu'un mythe.

L'hon. M. Stanfield: Tout est calculé sur une base de 4 p. 100.

L'hon. M. Drury: Non, ce n'est pas vrai.

L'hon. M. Stanfield: J'ai peut-être tort, mais je ne pense pas être loin de la vérité. A mon avis, le gouvernement profite largement de la caisse de retraite, même s'il ne s'agit pas d'un régime consolidé. Je dois dire que je ne puis accepter ce plafond de 2 p. 100 quant au rajustement de la pension d'après le coût de la vie. Compte tenu de l'évolution de l'indice du coût de la vie ces dernières années, c'est complètement irréaliste. Cette question devrait être examinée plus à fond; à mon avis, on devrait supprimer le plafond afin que les ajustements annuels puissent être raisonnablement en rapport avec le changement du coût de la vie. Il en résulterait pour l'avenir que les pensionnés ne se trouveraient pas dans la position très difficile où ils se sont trouvés ces dernières années, alors que leurs pensions n'ont pas été ajustées en fonction de la hausse du coût de la vie.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'ai attendu 25 ans avant de pouvoir faire la déclaration que je suis maintenant vraiment heureux de faire. Comme le leader de l'opposition officielle (M. Stanfield), je pourrais trouver des sujets de critique, mais le premier mot que je veux dire c'est qu'il y a 35,000 fonctionnaires retraités et 17,000 veuves de fonctionnaires retraités, plus des milliers de pensionnés de la Gendarmerie royale et des Forces armées qui pourront dire ce soir: Eh bien, voici enfin un Joyeux Noël.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Comme le leader de l'opposition, je crois que cela aurait dû être fait depuis bien longtemps. L'important, c'est que ce soit arrivé, et je me réjouis pour tous ceux qui entendront la bonne nouvelle annoncée par le président du Conseil du Trésor (M. Drury).

Permettez-moi de commenter un ou deux points de ce projet que je trouve excellents. Il est vrai qu'au cours des nombreuses années où je me suis intéressé à la question, je me

[L'hon. M. Stanfield.]

suis préoccupé surtout de ceux qui étaient déjà à leur retraite. J'ai dit clairement qu'il fallait aussi prendre des dispositions au nom de ceux qui étaient encore actifs, afin qu'ils ne soient pas logés à la même enseigne que les fonctionnaires retraités l'ont été pendant longtemps.

Un des mérites de ce projet, c'est qu'il s'applique aux deux groupes. Il prévoit une mesure qui accordera en avril 1970 aux retraités actuels une hausse de pension allant de 2 p. 100—ceux-là ne croiront pas beaucoup au Père Noël—et qui atteindra jusqu'à 42 p. 100 pour certaines autres catégories. Eux reconnaîtront que c'est là une loi utile.

Non seulement le régime augmente-t-il les pensions des personnes déjà retraitées—j'ai lu attentivement les notes que le président du Conseil du Trésor a eu la gentillesse de me donner il y a quelques instants—mais encore prévoit-il que la même formule de paiements accélérés s'appliquera aux fonctionnaires actuels quand ils prendront leur retraite.

En dépit de toutes les critiques que je pourrais faire, cette nouvelle marque une étape importante à la Chambre des communes. Je dois dire que je suis déçu du plafond de 2 p. 100 sur les sommes qu'on ajoutera plus tard, tout comme nous sommes déçus de celui que prévoient la loi sur la sécurité de la vieillesse et le Régime des pensions du Canada. J'espère que nous pourrons un jour modifier ces dispositions de tous les régimes. L'aspect significatif de cette nouvelle, c'est que nous commençons à faire quelque chose en faveur de ceux qui sont maintenant à leur retraite et ont besoin de cette majoration de pension, et que nous songeons à ceux qui prendront leur retraite à l'avenir. J'ai l'impression que ce que le ministre a annoncé en ce qui concerne les dispositions légèrement différentes pour les membres des forces armées canadiennes et ceux de la Gendarmerie est exact.

Je remarque avec plaisir que la mesure prévoira une majoration semblable des pensions pour les députés à la retraite. Les députés l'ont noté, cela ne touchera pas ceux d'entre nous qui siègent présentement à la Chambre, et je suis content que cette question n'ait pas été soulevée cette fois-ci. A mon avis, il est absolument évident que cela sera avantageux pour ceux qui sont partis de la Chambre depuis un certain nombre d'années, et dont plusieurs vivent avec des pensions dont le maximum est irréaliste. Ils pourront tirer profit d'une majoration de ces pensions à laquelle ils feront très bon accueil.